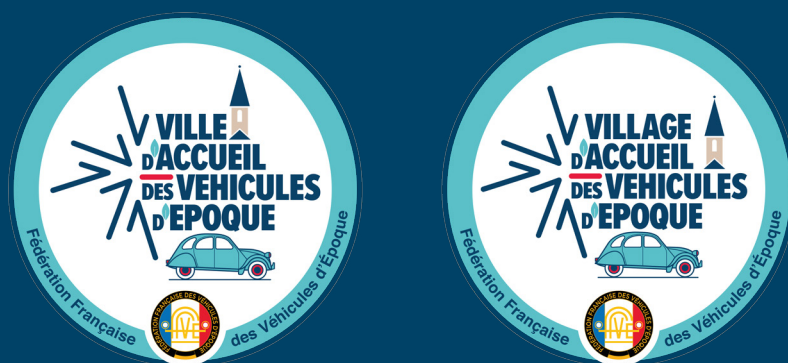


Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque

DOSSIER DE LABELLISATION



Label attribué par
la Fédération Française des Véhicules d'Époque





La Fédération Française des Véhicules d'Époque

La FFVE, association reconnue d'utilité publique, a pour mission d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, de la sauvegarde et de l'utilisation de véhicules d'époque. Elle veille au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes.

La Fédération rassemble 1 500 adhérents, parmi eux des clubs, des professionnels et des musées dont l'activité correspond à cet objectif.

Définition du programme

Ce label est né d'une ambition de créer un réseau national de communes engagées dans le développement touristique d'automobiles anciennes.

Il est attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville. Le but est de faire cohabiter au sein des villes et des villages le patrimoine immatériel et matériel : musées, savoir-faire, manifestations et véhicules d'époque.

Ce programme a pour vocation d'accompagner les clubs dans l'organisation des activités en centralisant sur le même site l'ensemble des informations pratiques et touristiques d'une commune et de ses équipements : randonnées touristiques, rallyes, rassemblements, visites de musées, garagistes, restaurants, stationnements, contacts de la mairie, événements automobiles...

Conditions d'obtention

La ville ou le village doit démontrer sa qualité d'accueil en disposant d'attraits touristiques et en possédant un minimum d'activités dans son coeur de ville (commerces, restaurants, intérêts patrimoniaux et culturels...)

La commune s'engage à respecter et à préciser les informations suivantes de son territoire :

Informations pratiques

- Nom de la commune
- Nombre d'habitants
- Présentation de la commune
- Site internet de la mairie
- Site internet de l'Office de Tourisme
- Réseaux sociaux de la mairie et/ou de l'Office du Tourisme
- Nom du/des clubs locaux
- Numéro de téléphone de contact pour les clubs
- Adresse mail de contact pour les clubs

- Adresse du/des parking(s) gratuit(s) en coeur de ville
- Jauge et hauteur du/des parking(s)
- Jours et horaires d'accès aux véhicules d'époque
- Autre labellisation de la commune

Informations touristiques

- Restaurant(s)
- Visite(s) culturelle(s)
- Événement(s) de véhicules d'époque
- Dépanneur(s)/garagiste(s)

Afin de simplifier les démarches des clubs organisateurs de manifestations, des informations facultatives sont demandées :

- Hôtellerie(s)

Dossier de candidature

Pour déposer un dossier de candidature, vous devez contacter le délégué régional de votre secteur, il sera chargé de vous accompagner dans les démarches de labellisation. Vous trouverez la carte des délégués régionaux et leurs coordonnées en annexe de ce dossier (page 14).

L'interlocuteur principal de notre délégué régional doit être le maire de la commune ou un membre de son cabinet. Le club local peut être à l'initiative de cette demande de labellisation, mais seule le maire doit remplir et signer les documents.

Chaque dossier est étudié par une commission pour valider sa légitimité à devenir Ville ou Village d'Accueil des Véhicules d'Époque. L'étude du dossier prend en moyenne une quinzaine de jours et ce dernier ne **sera étudié qu'après réception de l'ensemble des documents ci-dessous**.

La liste des documents à retourner impérativement :

- La délibération du conseil municipal**
- La convention pré-signée**
- Le bon de commande**
- Le cahier des charges**
- Des photos de la commune (format paysage)**
- Le logo de la commune**
- Le plan de la commune avec les parkings identifiés**

Cahier des charges



Les informations ci-dessous sont obligatoires et seront visibles sur notre site internet www.ffve.org.

Informations pratiques

Nom de la commune	
Nombre d'habitants	
Présentation de la commune	
Site internet de la mairie	
Site internet de l'Office de Tourisme	
Réseaux sociaux de la mairie et/ou de l'Office de Tourisme <i>Uniquement Facebook, Instagram et LinkedIn</i>	
Nom du/des clubs locaux	
Numéro de téléphone de contact pour les clubs	
Adresse mail de contact pour les clubs	
Adresse du/des parking(s) gratuit(s) en coeur de ville	

Jauge du/des parking(s)

Jours et horaires d'accès aux véhicules d'époque

Autres labellisations

Exemples : Petites Cités de Caractère, Les Plus Beaux Villages de France, Ville et Métiers d'Art...

Informations touristiques

Restaurants

Visites culturelles

Événements de véhicules d'époque

Cahier des charges



Garagiste

Point de contact pour dépanner

Hôtelleries

Entre

La Fédération Française des Véhicules d'Époque « FFVE », association reconnue d'utilité publique, domiciliée à l'adresse postale BP 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Jean-Louis BLANC, son président,

Et

La commune de
Représentée par
Dont l'adresse postale est

Il est conclu la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La FFVE, composante à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique dont la mission est d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les professionnels et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La commune de s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU LABEL « VILLE/VILLAGE D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE »

Pour se voir décerner le label « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », la commune devra prendre des initiatives pour faciliter l'accueil des clubs, à savoir :

Critères obligatoires :

- Identifier un parking en cœur de ville, permettant le stationnement et l'exposition de véhicules de collection dans un lieu valorisant et sécurisé, proche des commerces et des centres d'intérêts. Ce parking devra être identifié par un panneau labellisé VVA et son panneau d'explication (fourni par la FFVE)
- Avoir un intérêt touristique dans sa commune (culturel, gastronomique, artisanal, patrimonial, loisirs ...)
- Avoir au moins un lieu de restauration au sein de sa commune pour l'accueil de clubs
- Communiquer un point de contact pour les clubs et collectionneurs : numéro

d'appel pour renseigner les collectionneurs (exemple : office du tourisme).

- Attribuer une autorisation de regroupement aux clubs qui le demandent, selon un créneau horaire ou une cadence, et des modalités à définir.
- Faciliter l'accueil des randonnées touristiques en véhicules d'époque, comme lieu de passage ou comme ville-étape.
- Avoir des informations touristiques consultables sur le site internet de la ville ou à retirer en mairie ou à l'Office du Tourisme, comprenant :
 - Le plan de la commune avec l'indication du lieu du parking, les adresses culturelles et de restauration,
 - La liste des professionnels locaux de l'automobile,
 - Le numéro de téléphone d'astreinte de la Police municipale en cas de problème. Si inexistant, transmettre le numéro de téléphone de la mairie.

Critère complémentaire :

- Avoir des établissements hôteliers au sein de sa commune

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FFVE

La FFVE et la/le Ville/Village organiseront une cérémonie d'attribution du label « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque ». Les membres du siège et le délégué régional FFVE accompagneront la commune dans cette organisation : création de l'invitation selon la charte FFVE/VVA, invitation de clubs locaux, exposition de quelques véhicules d'époque.

À cette occasion, la FFVE remettra à la commune deux panneaux « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », l'un pour une entrée de ville et l'autre pour l'identification du parking en cœur de ville avec son panneau d'explication du réseau VVA. La FFVE pourra également faire réaliser le nombre de panneaux supplémentaires souhaités par la commune, qui les prendra à sa charge.

La FFVE s'engage à :

- Promouvoir la/le Ville/Village d'accueil via ses différents supports de communication :
 - Site internet FFVE
 - Lettres d'information à ses adhérents, ses clubs, ses entreprises et ses musées.
 - Réseaux sociaux
 - Reportage dans l'Authentique du réseau VVA, magazine officiel de la FFVE avec un abonnement d'un an offert aux communes adhérentes au réseau.
 - Signalisation sur le stand FFVE lors des salons auxquels elle participe.
- Inciter ses clubs adhérents à :
 - Choisir en priorité comme sites d'étape les Villes et Villages ayant signé la convention.
 - Veiller à ce que leurs membres respectent les règles de circulation nationales et municipales, ainsi qu'à ne troubler ni la tranquillité des riverains, ni l'ordre public.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA/LE VILLE/VILLAGE

En retour, la commune s'engage à respecter les demandes ci-dessous :

- Respecter les conditions d'éligibilité définies par l'article 2.
- Assurer la promotion de son label dans ses différents supports et réseaux de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, relation presse...) et envoyer les supports à la FFVE pour un bon à tirer.
- Communiquer son logo à la FFVE et l'autoriser à l'utiliser dans ses supports de communication.
- Assurer la pose et l'entretien des plaques signalétiques via ses services techniques.
- Assurer le moment de convivialité pendant la cérémonie avec un pot d'accueil.
- Transmettre la délibération du Conseil Municipal quant à la labellisation de sa commune à la FFVE au moment de sa candidature.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention n'a pour effet que de mettre en relation directe une/un Ville/Village d'accueil et un club adhérent à la FFVE et tous les clubs d'amateurs de véhicules d'époque.

Ainsi, il revient au club désirant faire étape dans la/le Ville/Village de prendre contact directement avec le numéro d'appel ou l'adresse mail indiqués à l'article 2.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour

une durée de trois ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties a la possibilité de la dénoncer avec un préavis de trois mois.

Le retrait du label peut intervenir en cas de non-respect des conditions citées dans article 2 après une première alerte donnée à la commune.

En cas de retrait du réseau par l'une ou l'autre partie, elle devra retourner à ses frais les panneaux d'identification du label, à l'adresse FFVE suivante : 11 rue Castéja 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les parties conviennent de la compétence du tribunal administratif de PARIS pour tout litige qui surviendrait entre elles dans l'exécution de la présente convention.

Fait à
Le

Commune d'accueil

Président de la FFVE

Délégué régional de la FFVE

Bon de commande



L'étude du dossier et la commande de panneaux se feront uniquement au retour de ce bon de commande complété et signé.

INFORMATIONS DE COMMANDE DE LA COMMUNE

*Ces informations sont obligatoires, merci de les renseigner.

Raison sociale* :

Adresse* :

Code postal* :

Prénom du maire* :

Mail* :

Commune* :

Nom du Maire* :

Téléphone* :

Contact organisation* :

Nom :

Mail :

Prénom :

Téléphone :

Contact service communication (si différent)*

Nom :

Mail :

Prénom :

Téléphone :

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

PANNEAUX VILLES OU VILLAGES D'ACCUEIL

Adresse de livraison (si différente) :

Contact et coordonnées (si différents) :

Date de cérémonie (envisagée) :

Votre commande

N° de bon de commande (si nécessaire) :

Logo choisi :

Ville d'Accueil des Véhicules d'Époque

Village d'Accueil des Véhicules d'Époque



Bon de commande



Panneaux	Quantité	Prix/unité	TOTAL
Dotation Panneau Ville/Village d'accueil <i>Kit d'accroche universel inclus</i> <i>Livraison incluse en J+10</i>	2	Offerts	0€
Dotation Panneau explicatif réseau VVA <i>Information à venir</i>	1	Offert	0€
Panneau Ville/Village d'accueil supplémentaire <i>Kit d'accroche universel inclus</i>		195 €	
Livraison des panneaux <i>(quel que soit le nombre)</i>		20 €	
TOTAL			

Règlement si commande complémentaire (envoyer la copie de preuve de virement) :

Par virement avec le libellé « Ville d'accueil/Nom de la raison sociale »

IBAN : FR76 3000 3023 1000 0372 6037 551 -

BIC- SWIFT : SOGEFRPP

À envoyer par mail ou par voie postale à :

laetitia.gasser@ffve.org et yves.bergeret@ffve.org

FFVE - Service Communication

BP 40068

92105 Boulogne-Billancourt

CONTACT FFVE

Contact délégué régional FFVE :

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Date : / /

Signature et cachet du client :

PANNEAU OFFICIEL



Format	Rond
Dimension	45 cm de diamètre
Bord	0,3 cm
Matière	Acier galvanisé avec primaire époxy et laque polyester - Réfléchissant
Kit de montage	2 brides de fixation universelle
Dotation	1 panneau

PANNEAU EXPLICATIF



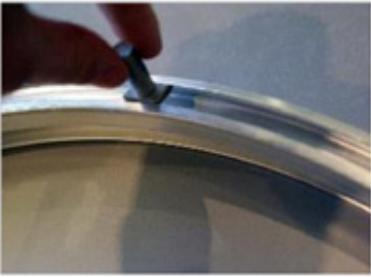
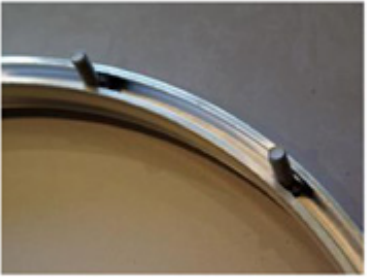


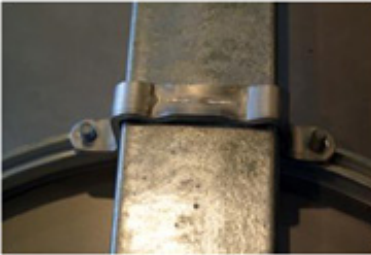
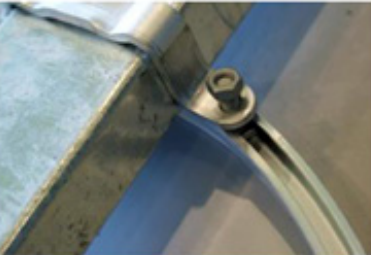


Format	Rectangulaire
Dimension	45 cm x 90 cm
Bord	0,3 cm
Matière	Alu Dibond avec lamination mate
Kit de montage	2 brides de fixation universelle
Dotation	1 poteau rectangulaire en acier galvanisé 8 cm x 4 cm avec bouchon obturateur 1 panneau

Consignes de montage

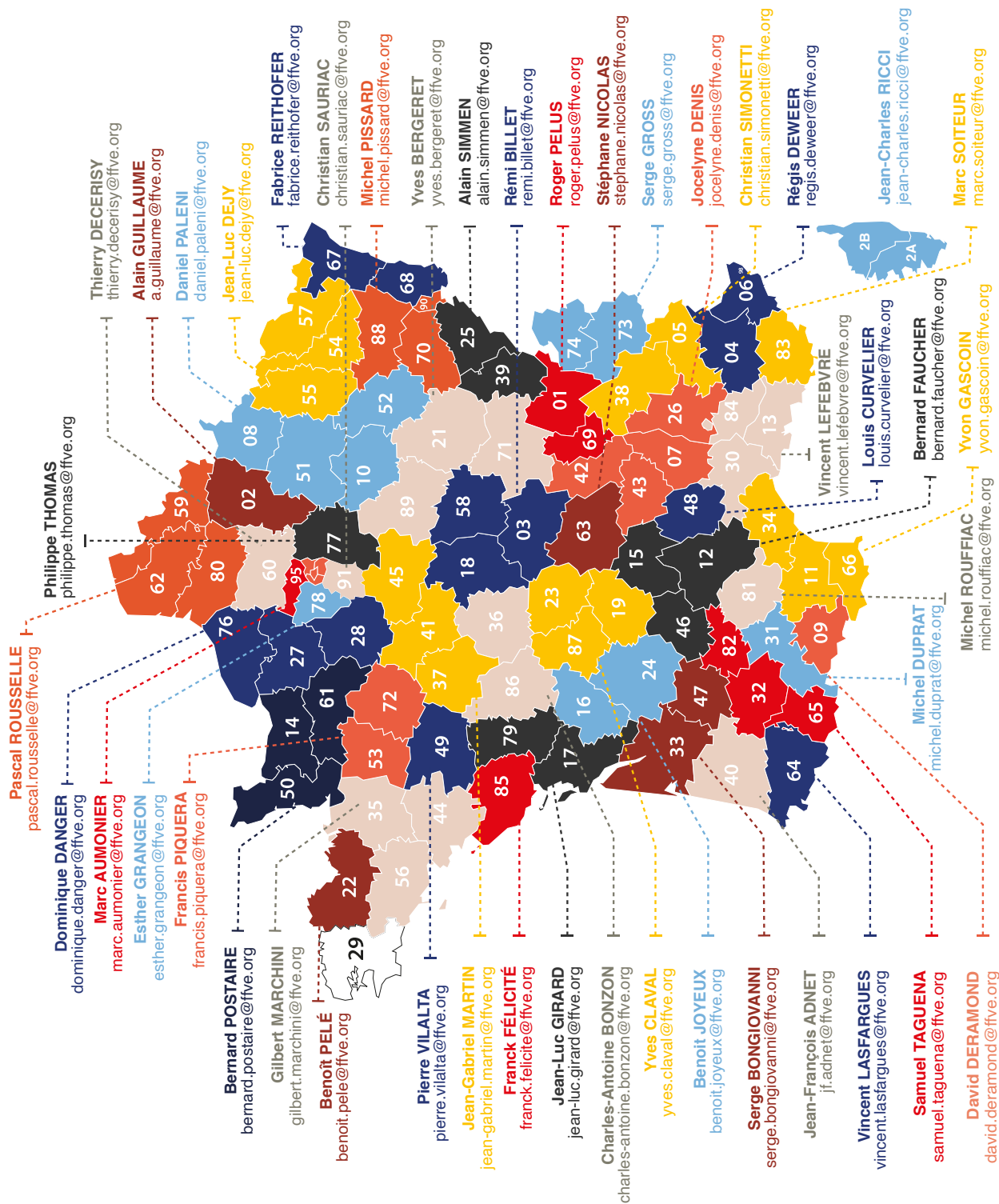
Conseil avant montage : chaque panneau doit être fixé par 2 brides ou colliers.

Pour un panneau routier, assurez-vous que vous êtes bien en possession du matériel suivant :

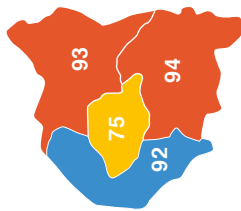
- Le panneau routier
- 4 vis à tête en forme de trapèze
- 4 écrous
- 2 brides

<p>1</p> 	<p>2</p> 	<p>3</p> 
<p>Insérez la tête de vis dans la rainure au dos du panneau routier. Le trapèze de la tête de vis doit être positionné dans ce sens : </p>	<p>Faites de même avec l'autre vis.</p>	<p>Placez la bride autour du poteau.</p>
<p>4</p> 	<p>5</p> 	<p>6</p> 
<p>Positionnez les vis du panneau dans les trous de la bride.</p>	<p>Vissez l'écrou sur la vis.</p>	<p>Finissez le serrage à la clé de manière à ce que la tête de vis soit bloquée dans la rainure dans ce sens : </p>

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX 2025



PETITE COURONNE

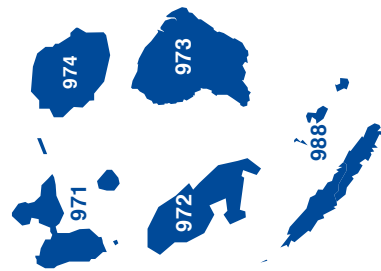


Christophe BERNARD
christophe.bernard@ffve.org

Jean-Paul LE BUZITH
jean-paul.lebuzith@ffve.org

Patrick GOMEZ
patrick.gomez@ffve.org

DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



Jacques COSSERAT
jacques.cosserat@ffve.org



Suivez l'actualité du label
sur nos réseaux sociaux et notre site internet
www.ffve.org

